



Rupture anticipée cdd pour reprise alternance

Par **nellouche**, le **08/07/2008** à **16:38**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir des éclaircissements concernant ma situation qui est la suivante:

Je suis actuellement salariée d'une entreprise en CDD jusqu'au 30 septembre 2008. Or, j'envisage de reprendre mes études à compter de la rentrée de septembre, et cela par le biais de l'alternance.

Ayant déjà eu des retombées positives de mes entretiens d'embauche, une société en particulier souhaite que je prenne mes fonctions au 1er septembre.

Je souhaiterais pouvoir faire une rupture anticipée de mon CDD actuel mais quelles sont les conditions? à savoir que j'ai cru comprendre que la société qui m'embauche actuellement serait réticente à ce que je quitte mon poste avant terme.

Concrètement quels sont mes droits, mes devoirs, les recours, les leurs?

Merci d'avance !

Cordialement